

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	18

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur Sébastien Tricou

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck
Absent : Monsieur André Brundu,

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2026_09 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations essentielles sur la situation financière de la commune en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 057 646.78	1 897 625.00	2 955 271.78
	Recettes réalisées	B	552 276.79	1 929 256.25	2 481 533.04
	Restes à réaliser	C	398 798.00	0.00	398 798.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 356 524.40	1 897 625.00	3 254 149.40
	Dépenses réalisées	E	994 718.77	1 662 817.13	2 657 535.90
	Restes à réaliser	F	244 184.00	0.00	244 184.00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B-E	-442 441.98	266 439.12	-176 002.86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	298 877.62	0.00	298 877.62
Solde (investissement ou résultat de clôture (fonctionnement))	Excédent/Déficit	G+H	-143 564.36	266 439.12	122 874.76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C-F	154 614.00	0.00	154 614.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	11 049.64	266 439.12	277 488.76

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote, le président de séance
Monsieur Sébastien Tricou.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 
ID : 030-213000201-20260330-D2026_09B-BF

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

